

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

27 août 2012

Dossier complet le :

27 août 2012

N° d'enregistrement :

F07412 P00 22

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

ROCHER

Prénom

ANTOINE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

|||||||

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51°	surface à défricher 1ha 47a 57 assujetti à l'article L311-2 du code forestier.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement sur surface de 1ha 47a 57 classée constructible dans le PLU de la commune de St Hilaire les Places.

4.2 Objectifs du projet

Défricher cette surface afin de vendre ces terrains destinés à la construction de maisons individuelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches qui seront mises en décharge dans la

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

petite décharge communale située à environ 200m avec autorisation du maire.

↳ Pas de phase d'exploitation. La phase d'exploitation concernera la construction des maisons par les futurs acquéreurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale à défricher	1ha 47a 57.

4.6 Localisation du projet

Adresse

87800
Lieu dit "La Croix
LaFAYE", en bordure
du D15 reliant
St Hilaire les Places
au Vieux St Hilaire -
Commune de St Hilaire
LES PLACES

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 09' 33" E Lat. 45° 39' 07" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 01° 09' 33" Lat. ...° ...' ..."

Point d'arrivée :

Long. ...° ...' ..." Lat. ...° ...' ..."

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement permettra la mise en vente des terrains constructibles définis au PLU. Les acquéreurs y construiront ensuite en fonction de leurs permis de construire.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Actuellement zone forestière. Quelques chênes, châtaigniers et taillis
- Après défrichement, constructions individuelles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Zone constructible comme définie au PLU.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

PLU. en date du 27/12/2010

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? ☐ ☒

dans un site inscrit ou classé ? ☐ ☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : **Oui** **Non** **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ? ☐ ☒

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? ☐ ☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	

La surface à défricher est très réduite au regard de la taille du massif forestier dont elle fait partie. D'autre part, elle se situe en continuité d'une zone déjà urbanisée

uniquement la zone à défricher, soit 1ha 47a 57.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☐	Les constructions à venir seront soumises au traitement de leurs eaux usées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles : _____

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet de défrichement faisant suite au classement des terrains en zone constructible dans le PLU, et concernant une surface très réduite située en mitoyenneté de zones déjà urbanisées, je pense que l'impact environnemental est très réduit et qu'une "étude d'impact" ne me semble pas utile.
- La zone défrichée se situe en lisière du massif forestier et n'affecte en aucun cas son intégrité, ni sur le plan de la faune, ni sur celui de la flore.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☐	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☐	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan Geoportail permettant la localisation.
- Extrait du plan cadastral.
- Extrait des orientations d'aménagement du PLU.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

HONFLEUR

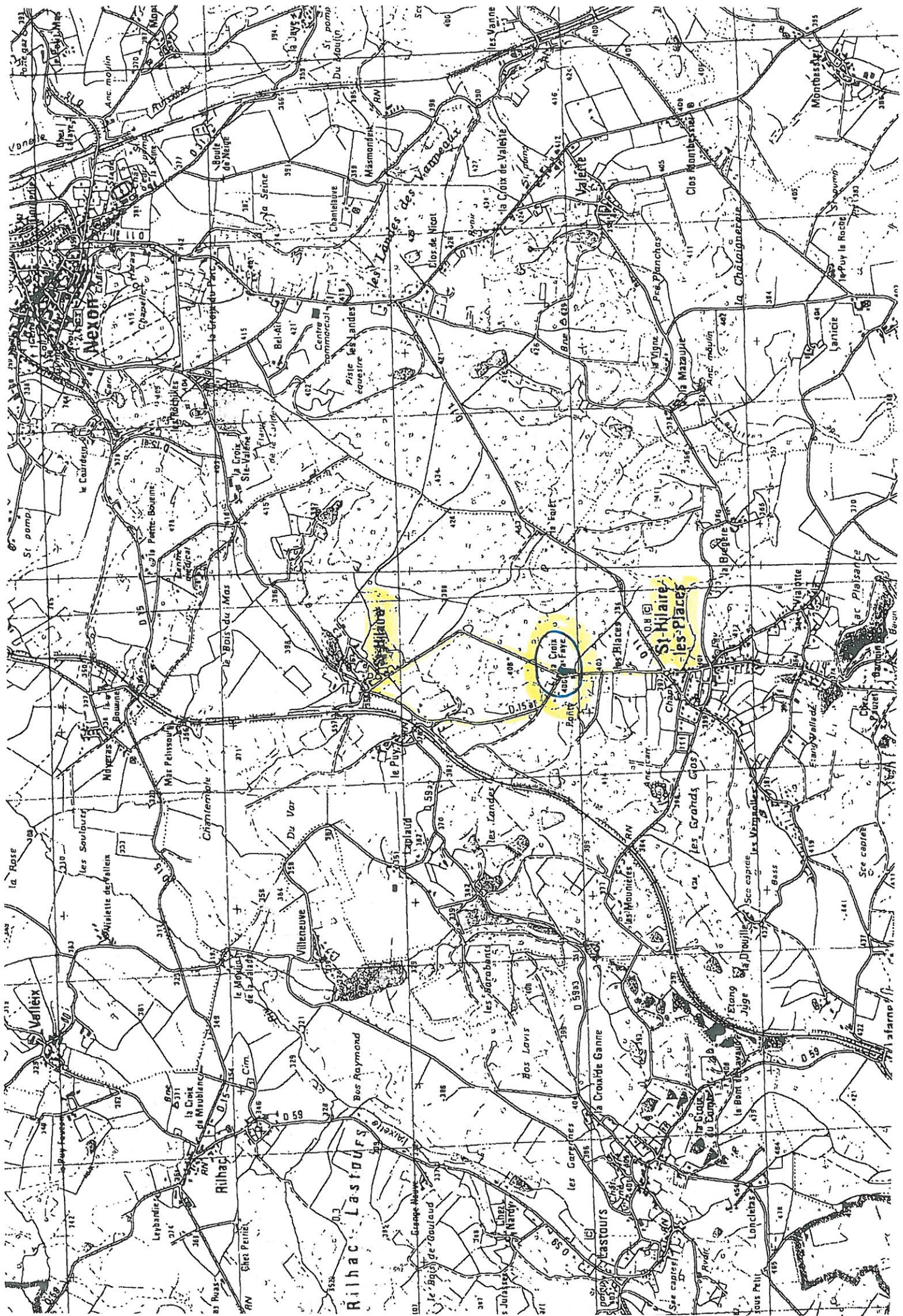
le,

23/08/2012

Signature

A. ROCHER





Commune :
SAINT-HILAIRE-LES-PLACES (150)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage :
Document vérifié et numéroté le : / /
A :
Par :

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
LIMOGES
Centre des Finances Publiques
30, Rue Cruveilhier
B.P. 61003
87050 LIMOGES Cedex 2
Téléphone 05/55/45/59/07

Réception de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1)

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau :

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M. géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A : S. HILAIRE LES PLACES, le 4.10.2011

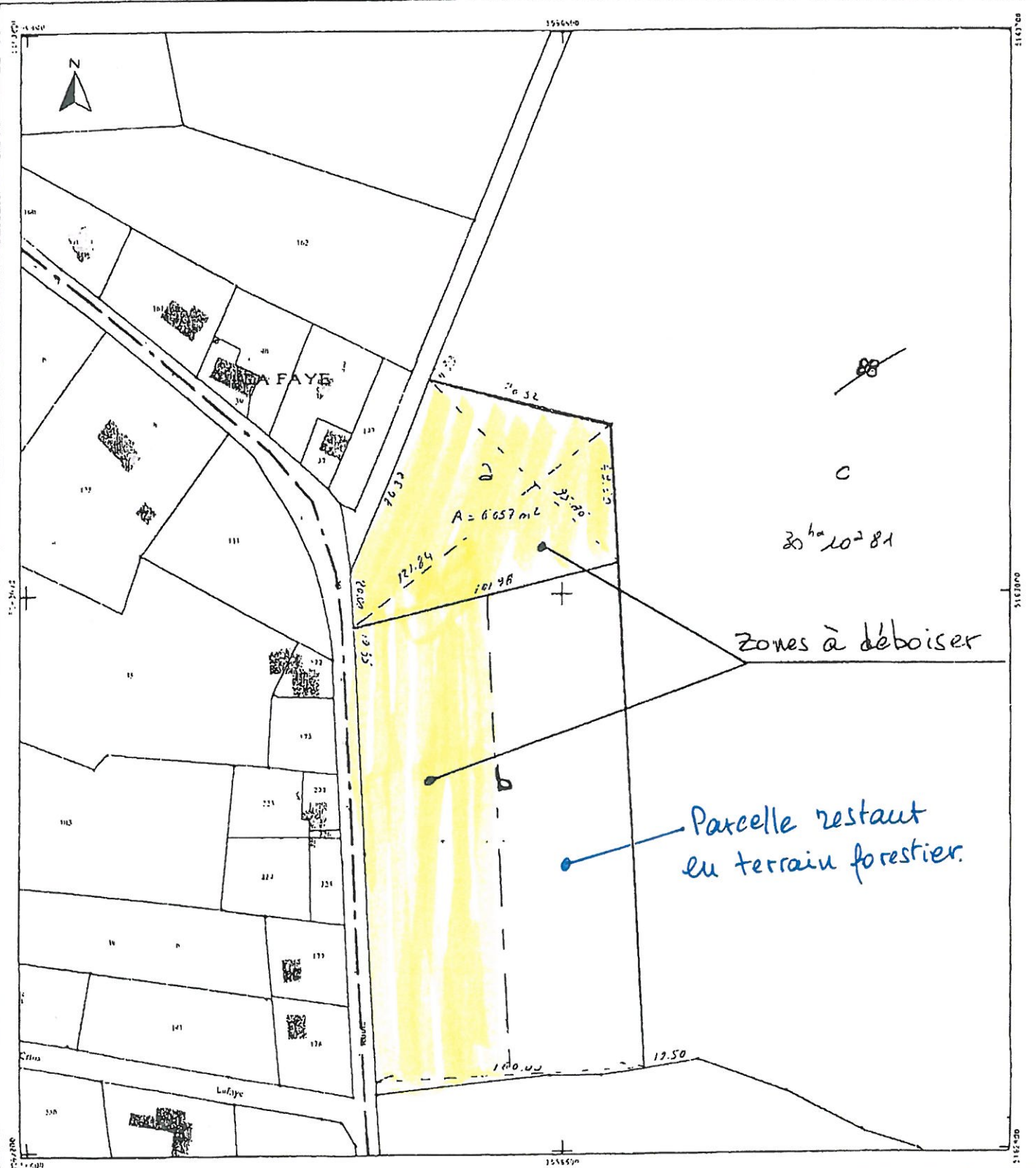
Section : ZC
Feuille(s) : 000 ZC 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/11/2011
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. Henri CHÉNÉ
à Géomètre Expert DPLG
Date : 33 Place de la Nation
87600 STYRIEUX LA P.
Signature : Tel 05 55 75 19 08

(1) Réviser les indications inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas où le terrain est borné par une ou plusieurs parcelles cadastrales.
(2) L'avis de la personne chargée de la certification est obligatoire. L'avis du géomètre est obligatoire si celui-ci a été consulté.
(3) Présenter les noms et qualités des signataires et des différents propriétaires soussignés, avec le représentant qualifié de l'administration, etc.

829





Orientation d'Aménagement pour la zone à urbaniser de La Croix Lafaye (AU et U2))

➤ Situation

Cette zone à urbaniser est située au Nord du bourg des Places, le long de la voie communale qui mène au hameau du Vieux Saint Hilaire. Elle fait face à un secteur partiellement urbanisé, appelé à être conforté par l'aménagement de la zone AU de Ponty. Ce secteur apparaît donc comme une extension logique de la zone U2 existante à La Croix Lafaye.

➤ Objectif de forme urbaine

D'une surface de 4,3 hectares, cette zone à urbaniser est destinée à recevoir des constructions de type pavillonnaire. Elle viendra conforter l'existant, en présentant une densité un peu plus importante que le secteur déjà urbanisé de La Croix Lafaye. La zone AU s'insérera entre la voie communale et la forêt qui s'étend à l'Est (espace boisé classé). Ainsi les constructions devraient pouvoir s'intégrer à leur environnement naturel. En limite Est de zone, une limite végétale devra être aménagée pour faciliter cette intégration paysagère.